

ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA FORMATION DES CONSEILLERS EN EMPLOI DANS L'EXPLOITATION DU SYSTEME D'INFORMATION SUR LE MARCHE DU TRAVAIL AU SÉNÉGAL

RÉFÉRENCE WEB: AT/0010/16

Titre du poste : Assistance Technique pour la formation des conseillers en emploi dans l'exploitation du système d'information sur le marché du travail au Sénégal

Durée : 12 mois

Lieu : Sénégal

Début de la prestation de services : Mars 2016

1. ANTÉCÉDENTS

La FIIAPP est une fondation du secteur public national dont les activités, caractérisées par l'absence de but lucratif et la recherche de l'intérêt général, se déroulent dans le cadre de la coopération internationale destinée à la modernisation institutionnelle, à la réforme des Administrations publiques et à la poursuite de la gouvernance démocratique.

Quant aux fins statutaires, la Fondation participe au développement du Programme APIA de Soutien aux Politiques Publiques Inclusives en Afrique Sub-saharienne, étant inclus dans ce projet la participation à l'activité « Projet d'Appui au Système d'Information sur le Marché du Travail PA-SIMT ». Le Projet d'appui soumis s'inscrit dans le cadre de l'objectif « appui aux systèmes de statistiques, information et compilation de données qui améliorent les diagnostics et qui contribuent à la qualité de la définition et formulation de politiques publiques inclusives ».

L'objectif général de l'intervention est d'améliorer l'accès au système d'information sur le marché du travail des jeunes à travers sa conception institutionnelle, son aptitude et la demande et l'utilisation de ses informations par les différents acteurs. L'objectif spécifique est de renforcer les capacités des Conseillers en emploi de l'Agence Nationale pour la Promotion et l'Emploi des Jeunes (ANPEJ) dans l'exploitation du système d'information sur le marché du travail.

Afin de réussir les objectifs du projet, FIIAPP va compter avec une assistance technique capable d'assurer aux conseillers en emploi la formation requise. Le soumissionnaire fournira les services nécessaires au renforcement de capacités des conseillers : identification des besoins en formation et renforcement des capacités, élaboration des modules de formation et organisation et animation des ateliers de formations.

2. OBJET

L'objet du contrat réside en la prestation de services de soutien à l'ANPEJ dans le processus d'appui au système d'information sur le marché du travail. Cet appui sera orienté vers une formation et un renforcement de capacités des conseillers en emploi dans la collecte, le traitement, l'analyse et la diffusion des informations sur le marché de l'emploi.

3. ORGANE DE RECRUTEMENT

Selon le Manuel des procédures de passation de marchés de la FIIAPP, approuvé par son Patronat, l'organe de recrutement sera, par le volume du contrat et selon la Stipulation Cinquième, paragraphe c), de ces Instructions, le Directeur ou le Secrétaire General, solidairement.

4. RÉGIME JURIDIQUE ET JURIDICTION COMPÉTENTE

Le présent contrat revêt un caractère privé, l'ordre juridictionnel civil espagnol étant compétent pour régler les différends relatifs à son exécution.

Néanmoins, les actes de préparation et d'attribution de celui-ci devront être conformes aux exigences prévues dans les Instructions internes de passation de marchés de la FIIAPP en application de l'art. 3.3.b) du Décret Législatif Royal 3/2011 du 14 novembre 2011, qui approuve le Texte Refondu de la Loi sur les Contrats du Secteur Public, comme entité du secteur public, de par sa nature juridique et les contrats passés. Ces Termes de référence (TDR) mettent en place les conditions contractuelles et contiennent les conditions détaillées à laquelle le contrat sera ajusté.

5. CAPACITÉ DE CONTRACTER

Sont éligibles pour l'attribution de ce contrat les personnes physiques ou morales, espagnoles ou étrangères, qui ont pleine capacité d'agir et ne sont pas soumises aux interdictions de recruter visées au paragraphe 1 de l'article 60 du TRLCSP. À cette fin, les dispositions contenues dans le chapitre II du titre II du livre I de TRLCSP seront prises en considération.

6. PROCÉDURE ET FORME D'ATTRIBUTION DU CONTRAT

La procédure et l'attribution devront être conformes au Manuel des procédures de passation de marchés de la FIIAPP.

7. RÉMUNÉRATION

Le budget maximum pour cette activité est de 37.350 euros (impôts non inclus).

Ce montant est une somme forfaitaire, FIIAPP ne versera pas d'autres paiements additionnels et le soumissionnaire sera responsable de payer les taxes imposées par la loi fiscale applicable dans son lieu de résidence.

8. DESCRIPTION DES SERVICES À RÉALISER

PRINCIPALES FONCTIONS

Assistance technique pour la formation des conseillers en emploi dans l'exploitation du système d'information sur le marché du travail au Sénégal, en coordination avec l'ANPEJ.

Parmi les activités à mettre en œuvre en vertu de cette assistance technique, il convient de mentionner :

- (i) Identification des besoins en formation et renforcement des capacités,

Elle s'agit ici de mener une étude permettant d'identifier les besoins réels en renforcement de capacités des conseillers en emploi. Pour cela, un questionnaire d'identification des besoins en renforcement de capacités et formation sera élaboré par l'assistance technique et leur sera soumis. Les données recueillies seront exploitées, traitées et analysées.

En plus de recueillir des informations disponibles, des entretiens avec les personnes clés de l'ANPEJ doivent être menés (Directeur Général, Conseiller Technique, Directeur de la Formation et de l'Orientation et de l'Insertion, Directeur de la Stratégie et des Opérations...).

- (ii) Formulation des programmes de formation

Le programme de la formation sera élaboré par l'assistance technique et soumis à la FIIAPP et à l'ANPEJ pour validation. Ce programme doit contenir les modules, le calendrier, la durée de la formation et les moyens requis pour assurer une formation aux conseillers en emploi. Il déterminera le nombre de personnes prévues par session de formation.

(iii) Organisation et animation des ateliers de formation

L'assistance technique assurera l'animation de la formation, devant s'occuper de l'organisation du groupe en lui-même mais également de l'interaction avec l'environnement extérieur (les institutions impliquées). Il doit donc, non seulement assurer la mise en place et le bon fonctionnement du groupe, mais il est aussi responsable de toute la logistique et de l'organisation matérielle (location et emprunt de matériel...).

(iv) suivi et évaluation des acquis de la formation

Il s'agit de faire le suivi pour voir si réellement, les conseillers en emploi sont en train d'appliquer ce qu'ils ont appris. Des missions de suivi seront organisées selon un plan de suivi élaboré par l'assistance technique dans chaque zone d'intervention d'un conseiller en emploi. Il aura pour but de veiller à l'application des acquis de la formation dans l'exécution des rapports produits. L'assistant technique élaborera un rapport de fin de formation en système d'information sur le marché du travail.

(v) Activités transversales

- Informer sur les progrès des activités aux responsables de l'équipe de suivi APIA-FIIAPP et d'autres institutions de la coopération espagnole participantes dans le projet, auxquelles seront fournies à tout moment les informations requises sur le développement d'activités pour un suivi adéquat. Rencontrer l'équipe de suivi APIA une fois par mois si nécessaire.
- Élaborer un rapport d'activité à mi-parcours et un rapport de justification final des activités développées selon les modèles correspondants (un rapport technique final et des questionnaires aux participants). Joindre des documents édités pendant le projet (documents de communication, etc) et développer une banque d'images du projet.
- Assurer la visibilité et la diffusion du programme APIA. Mentionner le même dans tous les documents et communications relatifs à l'activité.

CONTENU DE LA FORMATION :

L'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes, dans le cadre de sa mission de promotion de l'emploi des jeunes, offre un service de formation et de mise à disposition d'outils de suivi pour renforcer les compétences des conseillers en emploi jeunes dans le monitoring et le reporting des informations.

Il s'agit, ici, donc d'un seul lot de formation des conseillers en emploi dans le domaine de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des informations sur le marché de l'emploi déclinée comme suit :

TITRE	OBJECTIF	CIBLE	EFFECTIF
Formation en système d'information sur le marché de travail	Renforcer les capacités des conseillers en emploi de l'ANPEJ dans l'exploitation du système d'information sur le marché du travail	Conseillers en emploi de l'ANPEJ	Une cohorte de 65 personnes

Les prestations seront budgétisées par coût unitaire par personne formée et session organisée pour une cohorte de 65 conseillers en emploi et 50 agents de l'ANPEJ.

LES LIVRABLES

Les livrables attendus de la mission sont les suivants :

1. le rapport d'identification des besoins en formation en système d'information sur le marché du travail ;
2. les modules de formation en système d'information sur le marché du travail ;
3. le rapport de formation en système d'information sur le marché du travail avec des illustrations ;
4. le rapport d'évaluation de la formation.

9. SOUMISSION DES PROPOSITIONS

A. PROPOSITION TECHNIQUE

1. Profils et qualifications

Le soumissionnaire devra présenter une proposition d'une équipe composée au minimum d'un (01) formateur principal et de trois (03) formateurs (CV détaillés) possédant, individuellement, le profil et les qualifications décrits ci-dessous.

Au cas où, ce soit une personne morale ou physique qui présente l'offre, les CV inclus dans la proposition technique devront être non nominales.

Toutes les « conditions requises » doivent être remplies en tout cas par chaque personne. Les mérites à évaluer seront calculés selon les tableaux inclus dans le Point 10.

➤ PROFIL FORMATEUR PRINCIPAL

a. Conditions requises

- Master dans les domaines des sciences humaines ou sociales.
- Expérience professionnelle en gestion d'au moins un projet ou programme de formation de nature similaire d'une durée d'au moins 6 mois au cours des cinq dernières années. Joindre l'attestation de service fait ou la copie du marché exécuté avec certificat de satisfait.
- Proposition de matériels appropriés par rapport à la mission
 - Un ordinateur portable par chaque session de formation
 - Un vidéo projecteur,
 - Une salle de formation d'une capacité de plus 30 personnes.
- Expérience d'au moins 3 ans de travail dans les Pays en développement de la région sub-saharienne ;
- Bonne maîtrise de la langue française (orale et écrite).

Les exigences ci-dessus sont obligatoires. En outre, ils seront évalués conformément au point 8 ces profils qui répondent à l'un des critères suivants à évaluer :

b. Critères d'évaluation :

- Avoir d'expérience professionnelle spécifique en suivi –évaluation des projets/programmes ;
- Avoir d'expérience professionnelle spécifique dans le domaine de l'emploi des jeunes ;
- Expérience de travail dans la région de la CEDEAO et en particulier au Sénégal.

➤ PROFIL TROIS (3) ASSISTANTS FORMATEURS

a. Conditions requises

- Expérience professionnelle en formation d'au moins 3 ans.
- Expérience d'au moins 2 ans de travail dans les Pays en développement de la région sub-saharienne ;
- Bonne maîtrise de la langue française (orale et écrite).

Les exigences ci-dessus sont obligatoires. En outre, ils seront évalués conformément au point 8 ces profils qui répondent à l'un des critères suivants à évaluer :

b. Critères d'évaluation :

- Avoir d'expérience professionnelle spécifique en suivi –évaluation des projets/programmes ;

- Avoir d'expérience professionnelle spécifique dans le domaine de l'emploi des jeunes ;
- Expérience de travail dans la région de la CEDEAO et en particulier au Sénégal.

2. Plan de travail et méthodologie

Le Soumissionnaire constituera son offre technique comme suit :

1. Plan de travail : Proposition méthodologique en conformité avec les fonctions spécifiques détaillées au paragraphe 8 :
 - a. Une proposition technique incluant le contenu de programme prévisionnel de la formation détaillant les modules qui seront présentés lors de la formation. Cette proposition s'efforcera au maximum de prendre en compte les attentes quant au contenu de la formation ;
 - b. L'approche pédagogique : Modèle, stratégies, méthodes et techniques d'enseignement ;
 - c. Proposition de matériels appropriés par rapport à la mission

Matériel requis :

- Un ordinateur par chaque session de formation remplissant les exigences minimales pour dispenser la formation correctement.
- Un vidéo projecteur,
- Une salle de formation d'une capacité de plus 30 personnes remplissant les exigences minimales pour dispenser la formation correctement.

Améliorations :

- Nombre d'ordinateurs par personne formée.
- Nombre de salles de formation proposées.
- Climatisation des salles de formation.

- d. Une courte note de compréhension des objectifs de la mission et des Termes de Référence ;
- e. Chronogramme de la formation ;

2. Constitution de l'équipe :

CV détaillés et à jour du formateur principal, des 3 formateurs obligatoires et des profils supplémentaires au minimum (en cas de les apporter), faisant ressortir leurs qualifications et références, avec les contacts téléphonique et email à jour des commanditaires des prestations listées en références sur le CV ;

B. PROPOSITION ÉCONOMIQUE

Les Soumissionnaires doivent soumettre son offre économique selon le modèle inclus en Annexe I indiquant la TVA désagrégé, ne pas le faire serait motif d'exclusion.

10. BARÈME DES CRITÈRES

Les mérites indiqués ci-après seront évalués au regard des informations contenues dans les CV et le plan de travail. Toutefois, au cours du processus de sélection, la FIIAPP pourra demander aux candidats de fournir les pièces justificatives jugées nécessaires.

Une évaluation de la proposition technique sera effectuée dans un premier temps et seuls les candidats ayant atteint 40 points ou plus pour la proposition technique seront admissibles à l'évaluation de l'offre économique.

Seront évalués :

PROPOSITION TECHNIQUE	70 Points
• Profil formateur principal	10 points
• Profil 3 formateurs	15 points (5 points / formateur)
• Plan de Travail	45 points
PROPOSITION ECONOMIQUE	30 points
TOTAL	100 points

TOTAL	100 points
PROPOSITION TECHNIQUE	70 Points
➤ Profil Formateur Principal	10 points

Mérites à évaluer	Barème	Note maximale
Expérience démontrable spécifique en suivi – évaluation des projets / programmes	1,5 points pour chaque année d'expérience démontrable en suivi –évaluation des projets / programmes.	6 points
Expérience démontrable spécifique dans le domaine de l'emploi des jeunes	1 point pour chaque année d'expérience démontrable dans le domaine de l'emploi des jeunes	3 points
Expérience de travail dans la région de la CEDEAO et en particulier le Sénégal	0,25 points pour chaque année d'expérience démontrable de travail dans les Pays de la région de la CEDEAO et 1 point dans le	1 points

	cas de Sénégal	
➤ Profil 3 formateurs		15 points (5 points chaque formateur)
Mérites à évaluer	Barème	Note maximale
Expérience démontrable spécifique en suivi – évaluation des projets / programmes	0,5 points pour chaque année d'expérience démontrable en suivi –évaluation des projets / programmes.	2,5 points
Expérience démontrable spécifique dans le domaine de l'emploi des jeunes	0,5 point pour chaque année d'expérience démontrable dans le domaine de l'emploi des jeunes	1,5 points
Expérience de travail dans la région de la CEDEAO et en particulier le Sénégal	0,1 points pour chaque année d'expérience démontrable de travail dans les Pays de la région de la CEDEAO et 0,5 point dans le cas de Sénégal	1 points
➤ Le contenu technique du plan de travail proposé :		45 points
Mérites à évaluer	Note maximale	
Contenu du programme	20 points	
Approche pédagogique : Modèle, stratégies, méthodes et techniques d'enseignement	12 points	
Moyens logistiques de formation (Les améliorations apportées aux moyens logistiques dans le plan de travail)	5 points	
Nombre d'ordinateurs par personne formée.	Note maximale : 1 ordinateur par personne : 2 point (À mesure que la proportion diminue, les notes diminuent proportionnellement).	
Nombre de salles de formation proposées.	5 salles de formation : 2 points (À mesure que la proportion diminue, les notes diminuent proportionnellement).	

Climatisation des salles de formation.	Salles climatisées : 1 point	
Conformité aux présents TDR		3 points
Qualité de l'équipe Les améliorations apportées à l'équipe de trois formateurs (présentation des profils supplémentaires au minimum)		3 points
Chronogramme		2 points
PROPOSITION ECONOMIQUE		30 points

Tous les mérites évaluable de la présente convocation doivent clairement figurer dans le CV et le plan de travail proposé, selon le tableau ci-dessus, et ce dans le but de pouvoir les accréditer et les évaluer. Leur absence peut constituer un motif d'exclusion. En outre, l'annexe II devra être envoyé complété.

Le barème des propositions formulées sera fait conformément à la proposition économique et technique.

Pour pondérer le plan de travail, selon le critère de la table :

- le meilleur score sera attribué pour chacun des critères à la meilleure proposition à cet égard. Les scores des soumissionnaires restants seront proportionnels aux meilleurs.
- Le score sera attribué selon les barèmes des différentes critères figurant dans la table.

Pour appliquer la pondération économique se fera l'évaluation vers le budget total de chaque entreprise.

La formule employée sera :

- 1: Meilleur offre économique : note maximale (30 points)

Autres offres :

$$\text{Base d'application} : \frac{\text{le score maximum} \times \text{Offre évaluée}}{\text{Meilleur offre}}$$

- 2: L'application du principe de proportionnalité.

$$\text{L'évaluation économique} : \frac{\text{le score maximum} \times \text{le score maximum}}{\text{Base d'application}}$$

11. NORMES RÉGLEMENTAIRES

Le contrat sera régi par :

- Les clauses contenues dans ces Termes de Référence.
- Le Manuel des procédures de passation des marchés de la FIIAPP.
- Les dispositions de la Loi 50/2002 sur les fondations et du DR 1337-2005 du 11 novembre 2005.
- Le Décret législatif royal 3/2011 du 14 novembre 2011 qui approuve le TRLCSP (Texte Refondu de la Loi sur les Contrats du Secteur Public).

La méconnaissance du contrat, dans l'un de ses termes, de tous les documents annexes ou des instructions, termes de référence ou normes, de quelque nature que ce soit, dictés par la FIIAPP et susceptibles de s'appliquer à l'exécution des dispositions, n'exonèrera pas l'adjudicataire de son obligation de conformité.

12. DURÉE DU CONTRAT

Le contrat sera conclu pour une durée de 12 mois depuis la signature du contrat, et prendra effet à compter de la date de signature.

13. PROPRIÉTÉ DES TRAVAUX RÉALISÉS

1. Les travaux qui seront réalisés en vertu du présent contrat appartiendront à la FIIAPP.

L'adjudicataire ne pourra pas utiliser pour lui-même ni fournir à des tiers les données relatives aux travaux engagés, ni publier, totalement ou partiellement leurs contenus sans l'autorisation écrite de la FIIAPP. Dans tous les cas, l'adjudicataire sera responsable des dommages et intérêts dérivés de l'inexécution de cette obligation.

2. Nonobstant les dispositions du paragraphe 1, la FIIAPP prendra toutes les mesures appropriées pour s'assurer que les institutions bénéficiaires de cette activité ont le droit d'utiliser gratuitement et comme considéré approprié tous les résultats de l'action, indépendamment de leurs nature, à condition de ne pas léser les droits de propriété industrielle et intellectuelle en vigueur.

14. RÉSILIATION DU CONTRAT

Voici les motifs de résiliation du contrat prévus à l'art. 223 du DR 3/2011 du 14 novembre 2011 qui approuve le TRLCSP :

- a) Inexécution par l'une des parties des obligations décrites dans le contrat.
- b) Le défaut de qualité manifeste du service rendu ou l'inadéquation de ce dernier aux conditions définies dans la documentation correspondante.
- c) La déclaration de faillite dans les termes prévus par la Loi 22/2003 du 9 juillet 2003 sur la procédure de faillite.
- d) Commun accord entre les parties.
- e) Non-respect des restrictions en matière de sous-traitance.
- f) Entrave aux facultés de direction et d'inspection de la FIIAPP.

15. RÉGIME DE PAIEMENTS

L'adjudicataire est autorisé à verser le prix convenu, conformément aux conditions définies dans le contrat, correspondant aux travaux effectivement réalisés et formellement reçus par la Fondation.

16. DÉLAI D'ATTRIBUTION ET CONCLUSION

L'attribution sera délivrée dans un délai de quinze jours.

Le document de conclusion du contrat sera effectué avant le 14 mars 2016.

Celui qui soit attribué devra apporter ultérieurement à la FIIAPP les documents suivants pour donner suite aux règles de blanchiment de capitaux :

Si c'est une personne physique, il devra fournir, entre autres, un certificat de résidence fiscale, carte d'identité et attestation de la banque.

Si c'est une personne morale, il devra fournir, entre autres, les pouvoirs de l'administrateur / s et carte d'identité ou passeport et le certificat de compte bancaire.

17. DÉBUT DES TRAVAUX ET LIEU DE TRAVAIL

La date officielle de début des travaux sera le jour suivant la conclusion du contrat.

L'équipe devra être basée au Sénégal pour l'identification des besoins en formation et renforcement des capacités, l'organisation et animation des ateliers de formation, et le suivi et évaluation des acquis de la formation.

18. PRÉSENTATION DE PROPOSITIONS

Les personnes intéressées répondant aux conditions requises définies dans les présents termes de référence pourront envoyer leur CV accompagné d'une Proposition de plan de travail (incluant les CV) et une Proposition économique,

conjointement avec les annexes I et II terminés, aux adresses électroniques suivantes iramostalma@fiiapp.org et msanchez@fiiapp.org, en précisant le titre du poste dans l'objet : « Assistance Technique pour la formation des conseillers en emploi dans l'exploitation du système d'information sur le marché du travail au Sénégal ».

Dernier délai de dépôt des candidatures : 22 février 2016 à 18 h GMT

ANNEXE I.
PROPOSITION ÉCONOMIQUE

Mr../Mdme. avec [ADRESSE, NUMÉRO DE DOCUMENT D'IDENTITÉ] en son nom,
à l'objet de participer dans le procès Assistance Technique pour la formation
des conseillers en emploi dans l'exploitation du système d'information sur
le marché du travail au Sénégal

S'engage à la prestation du service auquel il se postule, tout en acceptant les exigences
et conditions mises en place par la FIIAPP selon les suivants:

HONORAIRES..... XXXXXXXX €
IMPÔTS..... XXXXXXXXX€

À, le.....de.....de 2016.

Signature

ANNEXE II. BARÈME DES CRITÈRES.

Remplir la quatrième colonne :

➤ Profil Formateur Principal		NOTE MAXIMALE : 10 points
Mérites à évaluer	A remplir Spécifier dans chaque cas organisation (s), le fonction et mois	
Expérience démontrable spécifique en suivi –évaluation des projets / programmes		
Expérience démontrable spécifique dans le domaine de l'emploi des jeunes		
Expérience de travail dans la région de la CEDEAO et en particulier le Sénégal		

➤ Profil formateur 1		NOTE MAXIMALE : 5 points
Mérites à évaluer	A remplir Spécifier dans chaque cas organisation (s), le fonction et mois	
Expérience démontrable spécifique en suivi –évaluation des projets / programmes		
Expérience démontrable spécifique dans le domaine de l’emploi des jeunes		
Expérience de travail dans la région de la CEDEAO et en particulier le Sénégal		

➤ Profil formateur 2		NOTE MAXIMALE : 5 points
Mérites à évaluer	A remplir Spécifier dans chaque cas organisation (s), le fonction et mois	
Expérience démontrable spécifique en suivi-évaluation des projets / programmes		
Expérience démontrable spécifique dans le domaine de l'emploi des jeunes		
Expérience de travail dans la région de la CEDEAO et en particulier le Sénégal		

➤ Profil formateur 3		NOTE MAXIMALE : 5 points
Mérites à évaluer	A remplir Spécifier dans chaque cas organisation (s), le fonction et mois	
Expérience démontrable spécifique en suivi –évaluation des projets / programmes		
Expérience démontrable spécifique dans le domaine de l’emploi des jeunes		
Expérience de travail dans la région de la CEDEAO et en particulier le Sénégal		